SYNVISC® HYLAN G-F 20 | SYNVISC ONE® HYLAN G-F 20

Efficacité. Preuves. Expérience.

SYNVISC® et Synvisc-One® sont des acides hyaluroniques administrés par injection intra-articulaire de haut poids moléculaire et réticulés qui[1,2] :

- mime le liquide synovial jeune et sain[1,2]
- sont indiqués pour tous les stades de l'affection articulaire[1,2]
- SYNVISC® est indiqué pour l'utilisation dans les articulations de la hanche, de l'épaule, de la cheville et du genou[1]
- Synvisc-One® est indiqué pour l'utilisation dans les articulations du genou[2]

SYNVISC® HYLAN G-F 20 | SYNVISC ONE® HYLAN G-F 20

Considérations thérapeutiques importantes

SYNVISC® (hylane G-F 20) est administré en injection intra-articulaire pour soulager la douleur associée à l'arthrose du genou, de la hanche, de la cheville et de l'épaule. SYNVISC® contient une faible quantité de protéines aviaires et il ne doit pas être administré à des personnes présentant une hypersensibilité à ces protéines. Les injections intra-articulaires de SYNVISC® peuvent entraîner de la douleur, un oedème et /ou un épanchement passagers. Des cas d'inflammation aiguë, caractérisés par une douleur articulaire, un gonflement, un épanchement et parfois une chaleur et/ou une rigidité au niveau de l'articulation, ont été signalés à la suite d'une injection intra-articulaire de SYNVISC®. Des réactions d'hypersensibilité incluant des réactions anaphylactiques, des réactions anaphylactoïdes, des chocs anaphylactiques et des cas d'angioedème ont été rapportées. Dans le cadre de la surveillance post-commercialisation, les effets systémiques rares suivants ont été rapportés après l'administration de SYNVISC® : urticaire, démangeaisons, fièvre, nausées, céphalées, étourdissements, frissons, crampes musculaires, paresthésie, œdème périphérique, malaise, difficultés respiratoires, bouffées de chaleur et œdème facial. En présence d'une stase veineuse ou lymphatique, on ne doit pas injecter SYNVISC® dans l'articulation. On ne doit pas injecter SYNVISC® dans une articulation infectée ou gravement enflammée ou chez des patients ayant une affection cutanée ou une infection au niveau du site de l'injection. SYNVISC® ne doit pas être injecté par voie intravasculaire ou en dehors de la cavité articulaire ou dans le tissu synovial ou la capsule. Ne pas utiliser en concomitance avec des désinfectants contenant des sels d'ammonium quaternaire pour la préparation de la peau car le hyaluronane peut précipiter en leur présence[1].

Synvisc-One® (hylane G-F 20) est administré en injection intra-articulaire pour traiter la douleur associée à l'arthrose du genou. Synvisc-One® contient de faibles quantités de protéines aviaires et ne doit pas être administré à des patients présentant une hypersensibilité à ces protéines. Les injections intra-articulaires de Synvisc-One® peuvent entraîner de la douleur, un oedème et/ou un épanchement passagers. Des réactions d'hypersensibilité incluant des réactions anaphylactiques, des réactions anaphylactoïdes, des chocs anaphylactiques et des cas d'angioedème ont été rapportées. Les événements systémiques rares, rapportés par la pharmacovigilance après l'administration de SYNVISC® sont les suivants : érythème, urticaire, démangeaisons, fièvre, nausées, céphalées, étourdissements, frissons, crampes musculaires, paresthésie, oedème périphérique, malaise, difficultés respiratoires, bouffées congestives et oedème facial. En présence d'une stase veineuse ou lymphatique, Synvisc-One® ne doit pas être injecté dans le genou. Synvisc-One® ne doit pas être injecté dans un genou infecté ou présentant une inflammation sévère, ni chez les patients atteints d'affections cutanées ou d'une infection au niveau du site de l'injection. Synvisc-One® ne doit pas être injecté par voie intravasculaire ou en dehors de la cavité articulaire ou dans le tissu synovial ou la capsule. Ne pas utiliser en concomitance avec des désinfectants contenant des sels d'ammonium quaternaire pour la préparation de la peau car l'hyaluronane peut précipiter en leur présence [2].

Références : 1. Mode d'emploi de SYNVISC®, Genzyme Corporation, 16 décembre 2014. **2.** Mode d'emploi de Synvisc-One®, Genzyme Corporation, 3 mars 2015.

SYNVISC® et Synvisc-One® sont des marques déposées du Groupe Sanofi, employée sous licence.
© 2023 sanofi-aventis Canada inc. Tous droits réservés.

MAT-CA-2200717 V3 05/2023

MEMBRE DE MÉDICAMENTS NOVATEURS CANADA

sanofi